

PRESENTS : RIEHL, SCHLOSSER, MATHIEU, VATAUX, KREMPP, PERNON, LANTZ, MANGEOL, FOERSTER, MOMBERT, DUBOIS, PINOT, MARECHAL,

ABSENT EXCUSE : MATHIS, HENRY pouvoir à RIEHL.

1) Le Conseil Municipal désigne M. Claude SCHLOSSER, secrétaire de séance.

2) **BUDGET SERVICE DES SPORTS**

Le maire présente au Conseil Municipal la demande de M. Marc HENRION éducateur des activités physiques et sportives à la commune d'Abreschviller, d'attribution d'un budget annuel de fonctionnement du service des sports.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'attribution d'un budget au service des sports de la commune limité à 6 000,00 € par an.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

3) **CHARTRE DE JUMELAGE**

Le maire présente au Conseil Municipal la charte de jumelage à signer avec la 1^{ère} escadrille hélicoptère du 1^{er} régiment d'hélicoptères de combat de Phalsbourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer cette charte.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

Arrivée de M. Ludovic Marechal

4) **DEVIS TRAVAUX ONF**

Le maire présente au Conseil Municipal le devis de travaux présenté par l'Office National des Forêts d'un montant de 3 610,00 € H.T..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer ce devis.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

5) **RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION 2011**

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 16 décembre 2010 concernant le recensement général de la population qui a eu lieu à Abreschviller du 20 janvier 2011 au 19 février 2011, et notamment le niveau de rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur, basé sur des données erronées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Fixe la rémunération comme suit :
 - coordonnateur : 1 000,00 €
 - agents recenseurs : 1,13 €/feuille de logement
 - : 1,72 €/bulletin individuel.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

6) **MISSION MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX VOIRIE**

Le maire présente au Conseil Municipal les différents devis pour la maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réfection de voirie chemin des Aubépines, rue des Lilas, rue des Lauriers et Grand-Soldat pour un coût prévisionnel de 680 000,00 € H.T. :

- BEREST : taux de rémunération 4,55 %, soit 30 940,00 € H.T.,
- Cabinet JG LAMBERT et Associés : taux de rémunération 5 %, soit 34 000,00 € H.T.,
- LOGO B : taux de rémunération 6,2 % soit 42 160,00 € H.T.,
- NORD EST INGENIERIE : taux de rémunération 5,5 % soit 37 400,00 € H.T..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer la maîtrise d'œuvre à BEREST.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

7) DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DU COLLEGE DE LORQUIN

Le maire informe le Conseil Municipal de l'acquisition, par le Conseil Général de la Moselle, du gymnase de Lorquin pour l'euro symbolique à compter du 1^{er} décembre 2010. De ce fait, le Syndicat de gestion du collège sera dissolu par arrêté préfectoral dès que toutes les communes auront délibéré en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Lorquin.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

8) CHARTRE DE QUALITE DU RESEAU « GITES DE France ET TOURISME VERT »

Le maire présente au Conseil Municipal la charte de qualité du réseau « Gîte de France et Tourisme Vert ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer cette charte.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

9) CONVENTION DE PARTENARIAT

Le maire présente au Conseil Municipal la convention de prestations mécaniques à signer avec la société COSEEC SPORTS et ENVIRONNEMENT de Duppigheim.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer cette convention.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

10) ACHAT TERRAIN

Le maire présente au Conseil Municipal l'offre de cession de terrain appartenant à Mme Yolande RUSMANN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide l'achat du terrain section 21, n° 245 de 1,95 are, pour un montant total de 200,00 €,
- autorise le maire à signer l'acte d'achat chez le Notaire,
- les frais de Notaire seront à la charge de la commune.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

11) DIVERS :

Le maire informe le conseil sur les points suivants :

- L'AG de l'Office du Tourisme d'Abreschviller se déroulera le 11 mars 2011 à 20h en la Chapelle Ecole.
- L'AG de l'USIPS aura lieu le jeudi 03 mars 2011 à l'Hôtel des Cigognes.
- La remise des prix des décorations de Noël aura lieu jeudi 03 mars 2011 à 19h à la Salle des Fêtes.